

# Territoires

Ille-et-Vilaine et  
Morbihan

Le magazine des assurés de la Fédération MSA des Portes de Bretagne



Trimestriel

Octobre 2008 - n°7

page  
2



Actualités

**Retraites agricoles :**  
- départs anticipés  
- vers un minimum retraite

page  
3



Protection sociale

**Les cotisations annuelles  
des exploitants :**  
nouveau 2008

page  
8



Autres horizons

**Salon de la Petite Enfance**  
La MSA, partenaire

Dossier

pages  
4/5

**La Santé et la Sécurité au Travail :**  
en parler et agir



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel  
et plus encore

2 **Actualités**

- Retraites agricoles
  - Départs anticipés pour carrières longues
  - Vers un minimum retraite

3 **Protection sociale**

- Les arrêts de travail
- Votre situation change... pensez à en informer votre MSA
- Les cotisations annuelles des exploitants : nouveautés 2008

4/5 **Dossier**

- La Santé et la Sécurité au Travail : en parler et agir
  - Stop aux chutes sur toits fragiles
  - Travailler en salle de traite

6 **Vie mutualiste**

- Les délégués MSA se forment pour mieux représenter les assurés
  - Rôle et fonctionnement des CCAS
  - Formation Internet

**Prévention**

- Campagne de vaccination antigrippale : prenez l'hiver du bon pied...

7 **Page départementale**8 **Autres horizons**

- Le Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers
- Le Salon de la Petite Enfance

**Agenda**

Directeur de la publication : Jacques ROLLAND  
 Réalisation : Fédération MSA des Portes de Bretagne - Illustrations : Fédération MSA des Portes de Bretagne - CCMSA Service Images : Lafay, Eugene, Cayon, Nossant, Rosset, Le Scour, Watier  
 Digital Vision Impression - IMAYE GRAPHIC, 96 Bd Henri Becquerel - BP 2159 - ZI des Touches - 53021 LAVAL Cedex 9 - Tirage : 106 189 exemplaires - Dépôt légal : octobre 2008 - n°IS SN 1958-3788 - Prix en euros : Gratuit CPPAP 1109 M 06700.

■ **Retraites agricoles****Départs anticipés pour carrières longues****Durcissement des règles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

Les personnes qui ont commencé à travailler très jeunes et ont de ce fait une longue carrière peuvent faire valoir leurs droits à une retraite à taux plein avant l'âge de 60 ans. L'allongement de la durée d'assurance nécessaire à partir de 2009 modifie les règles permettant l'anticipation.

Dès janvier 2009, le nombre de trimestres pour avoir droit à la retraite à taux plein est augmenté d'un trimestre par an pour atteindre 164 trimestres en 2012. Cette évolution progressive aura des répercussions sur les durées d'assurance nécessaires pour justifier d'un départ anticipé.

L'accès à ce dispositif est subordonné à trois conditions : la durée d'assurance, la durée cotisée et l'âge de début de carrière.

Pour les assurés ayant commencé à travailler avant la fin de l'année civile de leur 16<sup>ème</sup> ou 17<sup>ème</sup> anniversaire, un départ est possible entre

56 et 59 ans, sous réserve qu'ils justifient des durées d'assurance et durées cotisées exigées selon leur âge de départ et leur année de naissance (voir tableau ci-après).

De plus, au regard du succès de ce dispositif et de ses conséquences budgétaires, les pouvoirs publics ont décidé de relever le coût des cotisations arriérées, de ne permettre que les régularisations de cotisations pour des activités chez un même employeur (supérieures à 90 jours par année civile), de conditionner les régularisations d'apprenti à la présentation du contrat d'apprentissage. ■

Année de naissance	Age de départ	Durée d'assurance totale en trimestres	Nombre de trimestres cotisés
1949	59 ans	169	161
	58 ans	170	166
1950	59 ans	170	162
	57 ans	171	171
1951	58 ans	171	167
	59 ans	171	163
	56 ou 57 ans	172	172
1952	58 ans	172	168
	59 ans	172	164
	Génération 1953 et suivantes	Dans l'attente d'une nouvelle adaptation en 2012, ces générations doivent justifier des conditions applicables à la génération 1952.	

**Vers un minimum retraite**

Announced at the SPACE in Rennes in September last by François FILLON, premier ministre, the revaluation of small agricultural pensions will be translated by the implementation of a minimum pension.

■ Pour les retraités justifiant de 37,5 années de durée d'assurance dans le régime des non salariés agricoles, ce minimum s'élèverait à 633 € par mois pour les agriculteurs et pour les veuves et veufs, et à 506 € par mois pour les conjoints et les aides familiaux.

■ En 2009, pour les retraités ayant une carrière incomplète dans le régime des non salariés agricoles, ce minimum serait proportionnel à la durée de cotisation, sous réserve de justifier d'au moins 22,5 années de cotisations agricoles.

■ La minoration de 4 % par année manquante pour les retraités avant 2002 et justifiant de moins de 37,5 années d'activité agricole serait supprimée.

■ En 2011, ces mesures seraient étendues à ceux qui ont au moins 17,5 années d'activité agricole.

La revalorisation ne pourra avoir pour effet de porter le total des retraites de base et complémentaire, tous régimes confondus, à plus de 750 € par mois.

Dans les faits, ces mesures devraient concerner en priorité les veuves et les veufs puisque le seuil d'accès aux revalorisations est actuellement de 32,5 années d'activité agricole. De plus, une autre mesure pourrait leur permettre de bénéficier de la réversion de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO), à compter de 2010. ■



## ■ Santé

### Les arrêts de travail

#### Les heures de sortie laissent la place aux heures de présence

Une nouvelle réglementation vient d'être mise en place concernant les arrêts de travail pour maladie, accidents du travail et maladies professionnelles.

Tout d'abord, le médecin doit indiquer s'il autorise ou non les sorties au malade, en fonction de son état de santé. Si c'est le cas, l'assuré doit désormais respecter les heures de présence à son domicile : de 9h à 11h et de 14h à 16h, sauf en cas de soins ou examens médicaux. Le non respect de ces dispositions peut entraîner la suppression de tout ou partie des indemnités journalières. Cependant, par exception et pour des raisons médicales dûment justifiées, le médecin peut déroger à ces horaires de présence. Par ailleurs, l'avis d'arrêt de travail doit toujours être adressé à la MSA sous 48 heures.

*Autre mesure* : une réduction de 50 % de l'indemnité journalière est appliquée en cas de récidive d'envoi tardif d'un arrêt de travail. ■

#### Assurance maladie : des erreurs d'interprétation

La presse nationale et régionale a évoqué fin septembre les projets relatifs au Fonds de Financement de la Protection Sociale Agricole (FFIPSA). Certains articles et communiqués ont même annoncé que « les prestations d'assurance maladie des exploitants agricoles seraient assurées par le régime général ».

Il ne s'agit en réalité que d'une modification de l'organisation financière et comptable au plan national : ni le financement, ni le versement des prestations, ni les missions de la MSA ne seront modifiés.

## ■ Famille

### Votre situation change...

#### prenez à en informer votre MSA !

Votre situation ou celle de votre famille change... vos droits aussi peuvent changer.

En signalant rapidement à la MSA tout changement (naissance, mariage, décès, déménagement, chômage, divorce, départ d'un enfant...), votre dossier sera régularisé et vos droits actualisés. Sinon, dans certains cas, vous risquez de ne pas bénéficier d'une partie des droits. A l'inverse, vous pourriez être obligé de rembourser le montant de prestations perçues à tort.

#### Des pièces justificatives à fournir

Certaines prestations nécessitent le renouvellement annuel des pièces justificatives. C'est le cas notamment pour l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) pour les enfants de 16 à 18 ans. Les familles concernées ont reçu début septembre une demande de certificat(s) de scolarité. Pensez à le(s) retourner, ils conditionnent le versement de cette allocation.

Même démarche justificative pour les familles ayant des enfants âgés de 18 à 21 ans afin d'actualiser leur statut. ■

## ■ Cotisations

### Les cotisations annuelles

#### des exploitants : changements 2008

Des évolutions sont à noter dans les taux d'appel des cotisations :

■ Les cotisations forfaitaires Accidents du Travail «ATEXA», établies en fonction du risque principal indiqué lors de l'adhésion, augmentent en moyenne de près de 20 % (322 € au lieu de 268 € en 2007 pour le secteur le plus représenté : cultures, élevages, conchyliculture). A noter cette année, l'extension de la couverture ATEXA auprès des cotisants solidaires concernés, avec une cotisation forfaitaire de 55 €.

■ Le taux d'appel de la contribution appelée par la MSA et reversée au fonds d'assurance formation VIVEA est fixé à 0,36 % dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale, au lieu de 0,30 % en 2007. En parallèle, cette contribution cesse d'être soumise à la TVA.

■ La réforme de l'assiette forfaitaire régularisable des nouveaux installés est aussi appliquée cette année à VIVEA (800 SMIC horaires) et à la CSG-CRDS (600 SMIC horaires). Comme pour les cotisations, les revenus professionnels effectifs remplacent ces assiettes dès qu'ils sont connus.

■ Les taux « Santé, Famille, Retraite » restent inchangés.

#### Pour simplifier et étaler les paiements, pensez au prélèvement mensuel

L'option pour le *prélèvement mensuel* est possible à tout moment de l'année en faisant part de ce choix à la MSA. L'échéancier des prélèvements est ensuite fixé puis revu en octobre pour tenir compte du solde annuel des cotisations.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez dès maintenant demander un formulaire auprès de votre interlocuteur habituel du Service Aux Entreprises, ou le télécharger sur les sites [www.msa35.fr](http://www.msa35.fr) ou [www.msa56.fr](http://www.msa56.fr).

#### L'option pour une assiette annuelle

Le chef d'exploitation ou d'entreprise a la possibilité d'opter pour la prise en compte des revenus d'une seule année, ceux de l'année n-1.

Pour bénéficier de l'assiette annuelle, le chef d'exploitation doit en effectuer la demande sur un imprimé spécifique **au plus tard le 30 novembre**. L'option ne prendra effet que pour le calcul des cotisations de l'année suivante.

**Attention aux conséquences** : ce choix implique un engagement pour une période de cinq années civiles, renouvelable tacitement pour la même durée, sauf si dénonciation ... ■



MSA 35 : 02 99 01 80 80 - MSA 56 : 02 97 46 52 52



## La Santé et la Sécurité au Travail : en parler et agir

Les activités des professionnels du monde agricole sont nombreuses et variées. La complexité croissante des situations, des modes de travail ou de gestion des risques ont conduit la MSA à mettre en place un réseau pluridisciplinaire de santé sécurité au travail. La conjugaison des compétences des médecins du travail et des conseillers en prévention, le travail en partenariat, permettent à la MSA de proposer une politique de santé au travail pertinente, efficace et innovante.

Une équipe pluridisciplinaire :  
14 médecins du travail et 9 conseillers en prévention sur l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan

### Une approche globale et partenariale

En entreprise ou sur l'exploitation, les médecins du travail et les conseillers en prévention sont confrontés à des problématiques communes.

Que ce soit pour prévenir les risques physiques (problèmes de posture, bruit, poussières), agir pour réduire les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), faire le lien entre les symptômes de santé et les organisations du travail, appréhender les risques psychosociaux, développer la prévention du risque routier, œuvrer pour le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés... ils privilégient toujours une approche globale de prévention. Ils s'efforcent d'intervenir sur tous les déterminants des situations de travail (aménagement des postes de travail, organisation de la production, investissements, formation de tous les acteurs) et de favoriser l'intégration très en amont.

Cela passe notamment par une bonne connaissance des personnes dans leur milieu professionnel, une participation de tous les acteurs de l'entreprise et le développement d'une dynamique partenariale avec les filières professionnelles (Entreprises de Travaux Agricoles, paysagistes, CUMA), les réseaux de groupe (Groupements de Vulgarisation Agricole, Jeunes Agriculteurs, Groupements d'Etude et de Développement Agricoles) et les élus MSA...

### Des missions complémentaires

L'activité des **médecins du travail** se répartit en examens médicaux et en interventions individuelles ou collectives visant à améliorer les conditions de travail. Les examens individuels sont de plus en plus ciblés sur les activités et travailleurs à risques. Ils permettent aux médecins d'établir un diagnostic de santé de la personne au regard de son activité professionnelle et des caractéristiques de l'entreprise qui l'emploie. Ainsi, ils identifient les nuisances, les contraintes, les risques et les pathologies qui vont déterminer les actions en milieu de travail. Celles-ci constituent une priorité et ne cessent de se développer (visites d'entreprises, études de poste, enquêtes, formations, actions d'éducation sanitaire...).

Spécialistes de la prévention des risques professionnels, les **conseillers en prévention** interviennent pour analyser et diagnostiquer les situations de travail, réaliser des études, animer des groupes de travail, accompagner les transformations d'ateliers, les évolutions d'organisation d'entreprise, impulser de nouveaux projets au sein des filières professionnelles, sensibiliser et former les différents acteurs (salariés, dirigeants et exploitants). Ils impulsent et animent des nouveaux projets en lien avec les priorités d'action au sein des filières professionnelles.

Par les actions qu'elle engage, la MSA accompagne les professionnels pour qu'ils transforment et améliorent leurs situations de travail en entreprise ou en exploitation.

*Le Plan Santé Sécurité au Travail (SST) 2006-2010 est la traduction concrète de l'approche globale de la santé-sécurité au travail que souhaite promouvoir la MSA.*

### Le Plan SST 2006-2010 de la Fédération MSA des Portes de Bretagne : les priorités d'action

- Toucher les populations les plus exposées aux risques professionnels : jeunes en formation, jeunes salariés, saisonniers, travailleurs handicapés, jeunes agriculteurs.
- Lutter contre les risques transversaux : routier, phytosanitaire, biologique, respiratoire...
- Intervenir dans les secteurs où les risques sont les plus élevés : entreprises de viande, entreprises de travaux agricoles, paysage, maraîchage, élevage bovins...



# STOP AUX CHUTES SUR TOITS FRAGILES

## Enfin un système de sécurité fiable

**Fractures, paralysies, décès : le bilan des chutes de toits est lourd. Pour lutter contre ce risque, la MSA et la société DIMOS ont mis au point un plancher de toit léger et totalement sécurisé.**

Les agriculteurs et les salariés d'exploitation sont régulièrement amenés à entretenir ou réparer les toits en fibro-ciment des bâtiments. Intervenir sans précautions suffisantes peut être lourd de conséquences. Entre 2005 et 2007, les MSA de Bretagne ont comptabilisé 115 accidents pour chutes de toit dont 8 décès.



Le stand MSA au SPACE en septembre



Ce système a reçu deux prix Innov'space, distinction qui sélectionne les produits, services ou équipements présentés pour la première fois sur un salon professionnel en France.

Le rappel des consignes de sécurité ne suffisant pas, les MSA ont développé l'idée d'un produit spécifique, différent de l'offre du marché. Elles en ont confié la réalisation à la Société DIMOS d'Ancenis qui a conçu un plancher de toit, facile à mettre en place, simple, léger et ne nécessitant pas d'outil particulier. Perforé dans les deux sens, le plancher prend appui sur trois sommets d'onde d'une plaque en fibro-ciment. Antidérapant, chaque plancher est muni de trous qui permettent de le poser et de le fixer au-dessus de la tête des tire-fonds qui assurent le maintien de la charpente. Ce plancher de toit doit être systématiquement utilisé avec un harnais de sécurité.

Présenté au SPACE 2008 sur le stand des MSA de Bretagne, ce dispositif a rencontré un très vif succès. Des sessions de sensibilisation seront organisées sur une demi-journée chez les utilisateurs en novembre et décembre prochains. Des formations plus soutenues seront proposées ensuite à ceux qui veulent acquérir l'équipement. ■

## TRAVAILLER EN SALLE DE TRAITE

### Vers plus de confort et de sécurité !

L'élevage laitier est un secteur prépondérant en Ile-et-Vilaine et Morbihan (36% des actifs agricoles non salariés) mais également en Bretagne (près de 15 000 éleveurs).

Selon les exploitations, les éleveurs consacrent 2 à 4 heures par jour à l'activité de traite (700 à 1 500 heures par an).

**Surfaces et escaliers glissants, postures contraignantes (commandes, travail sur les mamelles, barrières...), travail en courant d'air, éclairage insuffisant, le travail en salle de traite expose l'éleveur ou les différents intervenants de l'élevage à de nombreux risques insidieux...**

En Ile-et-Vilaine et Morbihan, plus de 64 % des maladies professionnelles des exploitants surviennent dans le secteur bovins-lait et près de 25 % des accidents concernent des tâches en lien avec la traite.

#### Une action innovante : des fiches conseils spécifiques

Les MSA de Bretagne avec leurs partenaires (GIE Lait/viande, Chambres d'Agriculture, Contrôle Laitier), ont décidé d'agir pour aider les éleveurs à mieux prendre en compte les critères de santé sécurité au travail (SST) dans la construction ou la rénovation des salles de traite.

A partir de visites de situations de traite, d'échanges avec les partenaires et d'une étude ergonomique menée dans trois salles de

traite, les MSA de Bretagne et leurs partenaires ont élaboré 11 fiches techniques permettant aux professionnels de mieux cerner les différents aspects de santé sécurité au travail.

A travers cette action, la MSA cible plusieurs acteurs :

- **Les éleveurs laitiers** pour qu'ils intègrent ces critères dans les cahiers des charges de leurs projets de construction ou encore qu'ils améliorent les situations existantes.

- **Les réseaux de conseil** (contrôleurs laitiers, conseillers bâtiment, techniciens machines à traire...) pour qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur approche.

- **Les différents fournisseurs de matériel** (fabricants et installateurs de salles de traites) afin qu'ils proposent des solutions techniques adaptées...

#### Promouvoir cette action

Mi-novembre, ces fiches techniques seront disponibles sur les sites Internet des MSA de Bretagne.

Des réunions d'information seront organisées par la MSA très prochainement dans des exploitations agricoles d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan, en partenariat avec les réseaux de groupe (Groupements de Vulgarisation Agricole, Groupement d'Etude et de Développement Agricoles, Jeunes Agriculteurs notamment) et les élus MSA. ■

### Des dates à retenir

Des demi-journées de sensibilisation gratuites seront proposées dans les départements bretons.

Venez nous y rejoindre !

**Horaires** : de 10H à 12H30  
ou de 14H à 16H30

**Pour le Morbihan :**

**Mardi 4 novembre :**

Lycée Le Gros Chêne à Pontivy

**Mercredi 5 novembre :**

Lycée La Touche à Ploërmel

**Pour l'Ille-et-Vilaine :**

**Mardi 25 novembre :**

Lycée La Lande de la Rencontre à  
Saint-Aubin-du-Cormier

**Mercredi 29 novembre :**

Lycée Théodore Monod à Le Rheu



## Les délégués MSA se forment pour mieux représenter les assurés

### Rôle et fonctionnement des CCAS

Les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) assurent la mise en œuvre de la politique sociale communale. Ils coordonnent plus généralement une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Ils exercent leurs missions en liaison étroite avec les institutions publiques du département (Conseil Général...) et privées (MSA, CAF, associations...). A ce titre, ils développent différentes activités et missions orientées vers les populations ayant besoin d'être soutenues : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

De nombreux délégués MSA d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont membres de CCAS. D'autres, dans le cadre de leurs différentes missions, sont amenés à travailler en partenariat avec ces structures. Afin d'approfondir les connaissances de chacun, la MSA a mis en place une série de formations expliquant ce qu'est un CCAS, ses compétences, ses champs d'actions...

<b>345</b>	<b>délégués MSA élus aux CCAS</b>
<i>dont</i>	
■ MSA 35	209
■ MSA 56	136

Organisées en février et mars derniers sur l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, elles ont accueilli environ 260 personnes. La proportion de délégués MSA dans les CCAS a fortement augmenté suite aux dernières élections municipales. Devant ce succès, il est prévu d'organiser de nouvelles sessions sur ce thème en 2009. ■



Formation CCAS à Questembert en mars 2008

## Formation INTERNET, un outil à maîtriser

Découvrir le maniement d'Internet et ses multiples applications, naviguer utilement sur les sites internet de la MSA et se servir des services sécurisés, tels ont été les quelques besoins de formation exprimés par les délégués.

C'est chose faite pour 76 élus du Morbihan qui ont participé aux formations dispensées par la MSA en 2007 et 2008. De nouvelles sessions (niveau débutant ou confirmé) sont organisées d'ici la fin de l'année pour les élus des deux départements.

**Prochaines dates**  
(par 1/2 journée)  
**MSA de Rennes**  
En novembre :  
19, 27, 28  
En décembre :  
4, 5  
**MSA de Vannes**  
En novembre :  
17, 18

☎ MSA 35 : 02 99 01 82 55 - MSA 56 : 02 97 46 53 32

## Prévention

### Campagne de vaccination antigrippale Prenez l'hiver du bon pied...

**La MSA prend en charge\* jusqu'au 31 janvier 2009, l'achat du vaccin antigrippal et la vaccination. Débutée le 10 octobre dernier, cette campagne 2008/2009 a vu son dispositif très nettement simplifié pour favoriser une plus large couverture.**

Désormais, les pharmaciens peuvent délivrer le vaccin antigrippal, aux adultes ayant déjà été vaccinés les années précédentes, sans prescription médicale.

La simple présentation du courrier d'invitation par l'assuré suffit à réaliser cette vaccination et à facturer l'acte auprès de la MSA.

De même, les infirmiers peuvent vacciner contre la grippe, sans prescription médicale, les adultes ayant déjà été vaccinés les années précédentes.

La présentation du courrier d'invitation par l'assuré suffit à délivrer ce vaccin et à le facturer à la MSA. ■

**67,9 %**

c'est le taux de participation à la campagne antigrippale du régime agricole en 2007.



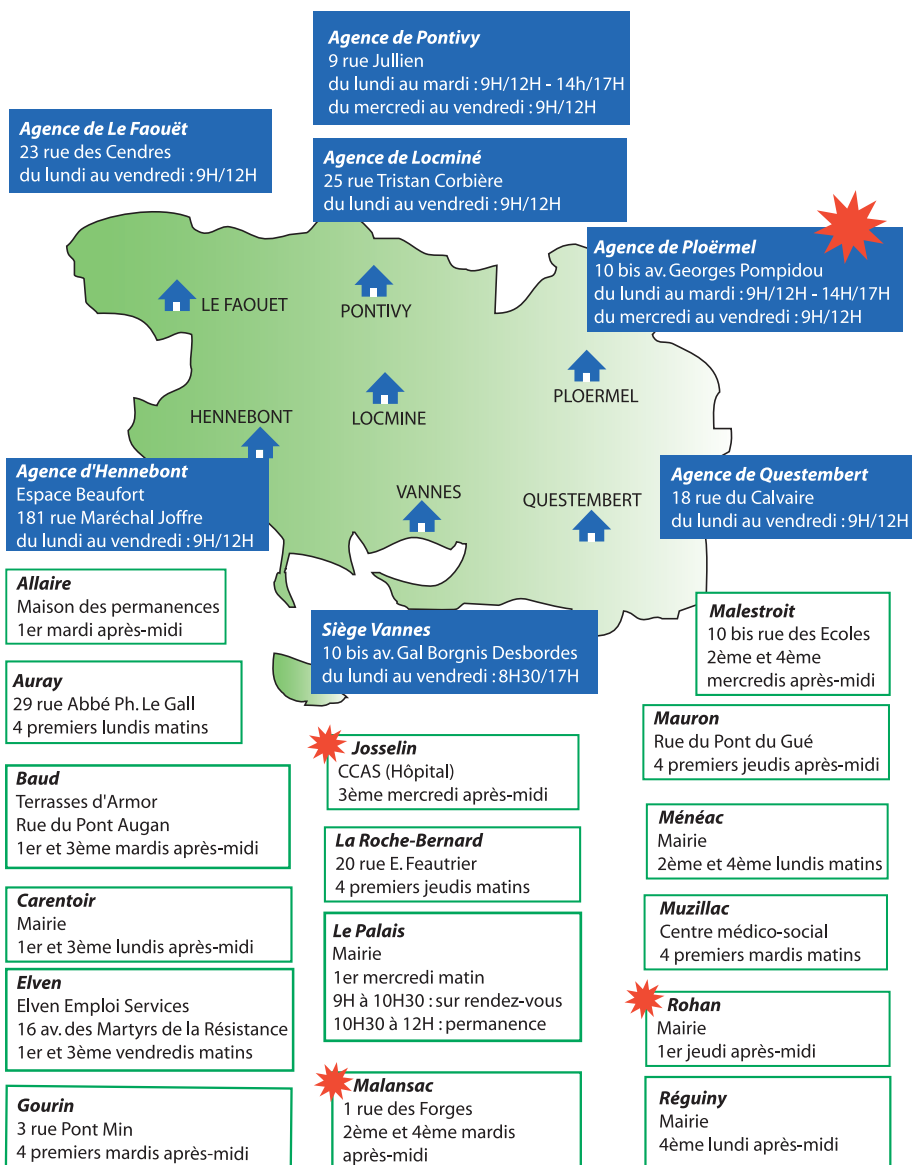
\*prise en charge pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et pour les patients, sans distinction d'âge, souffrant de certaines affections longue durée.

## Agences et permanences

### La MSA renforce sa présence sur le terrain

Une étude récente a démontré que les agences MSA de Pontivy et de Ploërmel étaient particulièrement fréquentées les lundis et mardis matins, avec pour conséquence des temps d'attente parfois longs. Pour offrir le meilleur service aux assurés, le Conseil d'Administration a décidé d'étendre l'accueil du public sans rendez-vous dans ces deux agences aux lundis et mardis après-midi. Il a par ailleurs procédé, comme chaque année, à certains ajustements et suppressions concernant les permanences. En effet, il faut rappeler que la priorité donnée aux agences est justifiée du fait d'un service rendu quasi identique à celui du siège de Vannes.

### Tour d'horizon des coordonnées et horaires des agences et permanences



★ périodicité modifiée au 1<sup>er</sup> septembre 2008

## Action sanitaire et sociale

### Aide à la poursuite d'études

Votre enfant (de 16 à 25 ans) poursuit ses études ou est en apprentissage. Savez-vous que la MSA, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, accorde des aides pour favoriser la poursuite d'études des jeunes ?



#### Conditions et modalités

- Jeunes poursuivant des études secondaires, supérieures ou spécialisées ou en apprentissage (exceptés les jeunes en apprentissage percevant un salaire supérieur à 55 % du SMIC).
- Quotient familial : inférieur ou égal à 900 euros.
- Montant : **de 150 à 750 euros** en fonction du quotient familial.
- L'aide porte sur un maximum de 80 % des frais restant à charge (uniquement logement, transport, fournitures, frais d'inscription, sécurité sociale étudiante).
- Elle ne peut être accordée si les bourses ou toute autre aide couvrent les dépenses.
- Elle est attribuée par année scolaire et peut être renouvelée une fois si les conditions sont toujours remplies.

Pour en faire la demande, contactez le 02 97 46 52 52 ou sur [www.msa56.fr](http://www.msa56.fr) (imprimé téléchargeable)

Des aides aux études sont également versées pour les salariés relevant du régime agricole par AGRICA Action Sociale\*. Pour les contacter : 01 71 21 88 20 ou E-mail : [actionsociale.blf@groupagricola.com](mailto:actionsociale.blf@groupagricola.com)

Le Groupe Agricola, spécialiste en prévoyance, complémentaire santé et retraite complémentaire, est au service des entreprises et des salariés du monde agricole.

## Action sanitaire et sociale

### La retraite, ça se prépare

Une expérience sur le secteur de *Montfort-sur-Meu*

La retraite, on l'attend, on l'espère... parfois on l'appréhende... Passer du statut d'actif à celui de retraité ne va pas forcément de soi. C'est une période de changement qu'il est important de bien préparer.

Vous avez entre 57 et 60 ans et vous exercez une activité agricole (exploitants ou salariés).

Vous serez prochainement retraité(e).

La MSA vous propose de participer à une session intitulée "**Préparation à la retraite**". Basées sur des échanges avec des professionnels, ces rencontres aborderont différents thèmes : les droits à la retraite, la santé, le vieillissement, la vie sociale, les incidences sur la vie familiale...

Au nombre de cinq demi-journées, elles se dérouleront entre novembre et décembre à l'Agence de Montfort-sur-Meu.

Si vous êtes intéressé, prendre contact avec :



M<sup>me</sup> MORICE - Travailleur social

02 99 01 83 56



### Agir pour mon quotidien

Une expérience sur le secteur de *Dol-de-Bretagne*

**Arrêt de travail, invalidité, cessation de l'activité professionnelle..., tous ces changements auxquels parfois la vie nous confronte ne sont pas toujours faciles à vivre.**

La MSA propose une session de huit ateliers intitulés "**Agir pour mon quotidien**" : l'occasion de s'exprimer, de partager, sur des thèmes de la vie quotidienne, pour aborder autrement le changement.

Les ateliers se dérouleront à l'Agence MSA de Dol-de-Bretagne à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec les travailleurs sociaux du secteur.



Travailleurs sociaux : M<sup>me</sup> LORET : 02 99 01 83 24  
M<sup>me</sup> MOREAU : 02 99 01 83 25 - M<sup>me</sup> NIEL : 02 99 01 83 26

### "Epargne vacances bonifiée" : un dispositif méconnu

Les vacances grèvent lourdement le budget familial. Beaucoup de familles y renoncent alors que des aides permettent de les planifier et de partir à moindre coût.

La MSA d'Ile-et-Vilaine propose un tout nouveau dispositif "**L'épargne vacances bonifiée**" pour favoriser les premiers départs en vacances de familles agricoles.

C'est une formule originale puisqu'elle est basée sur la construction d'un projet de vacances par la famille avec l'aide d'un travailleur social de la MSA. Ensemble, ils définissent le type de séjour, la durée, réfléchissent au financement, à l'épargne nécessaire\*, effectuent les réservations... Ils travaillent également sur l'aspect psychologique qui se révèle souvent être un frein supplémentaire aux conditions matérielles insuffisantes.

\* la MSA bonifie l'épargne réalisée par la famille

#### Les modalités

Cet accompagnement est destiné aux familles percevant au moins une prestation familiale de la MSA et bénéficiaires des bons vacances.

Les familles s'engagent par contrat avec la MSA au moins cinq mois avant la réalisation du projet. Celui-ci définit les caractéristiques du projet vacances, son approche budgétaire et la mise en œuvre de l'épargne.



Contacts : Travailleurs sociaux  
de votre secteur ou au 02 99 01 80 20



## Le Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers (CPRB) Un pas vers l'autonomie

Situé sur la pointe de Billiers dans le Morbihan, le Centre s'étend sur 123 hectares. C'est un établissement sanitaire de postcure psychiatrique créé à l'initiative de la MSA en 1961. Il est habilité à recevoir 145 patients ou stagiaires, entre 18 et 45 ans, présentant des pathologies mentales stabilisées mais dont le handicap nécessite une aide spécialisée à la réinsertion sociale et/ou professionnelle.

### Lieu de vie, lieu de soins

La moyenne d'âge des stagiaires est de 26 ans ; les 3/4 sont des hommes. La durée du séjour n'excède pas deux ans puisque c'est une période de transition avant un retour vers une existence autonome et responsable. Chaque parcours de réadaptation est individualisé et donne lieu à un travail d'accompagnement personnalisé, mené par une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, assistantes sociales, infirmières, éducateurs techniques, ergothérapeute...).

L'activité professionnelle est utilisée comme support de soins et moyen de réentraînement à la vie sociale. Quatre secteurs sont proposés aux stagiaires : l'horticulture, l'agriculture, les ateliers techniques (bureautique, menuiserie, peinture, mécanique, ergothérapie), l'hôtellerie-restauration. Un magasin de vente des produits de l'exploitation est ouvert au public.

### L'après Billiers

Le séjour de réadaptation peut aboutir à différents projets : formation professionnelle, orientation vers un ESAT (*Etablissement et Services d'Aide par le Travail*) ou un atelier protégé, retour à domicile ou en milieu ordinaire de vie. Un suivi post-séjour est possible par le service social du centre.



Le CPRB est aujourd'hui présidé par Joseph RIO, président de la MSA du Morbihan et de la Fédération MSA des Portes de Bretagne, vice-président de la Caisse Centrale de MSA.

Contact : 02 97 48 61 61

## Le Salon de la Petite Enfance Un rendez-vous à ne pas manquer !

La MSA est co-organisateur du Salon de la Petite Enfance qui ouvrira ses portes les 7, 8 et 9 novembre au Parc Chorus à Vannes.



Initiative unique en France, cette manifestation a pour objectif de faire découvrir aux visiteurs, familles et professionnels, les réalisations et les actions des organismes impliqués en faveur de la petite enfance. Il permet également de faire connaître les produits et services des entreprises et commerces liés à ce secteur.

Le livre sera à l'honneur de cette 5<sup>ème</sup> édition. Au programme, des animations autour de la lecture, des contes, de la magie pour les plus petits, ainsi que des rencontres avec les professionnels de la santé et du bien-être de l'enfant, pour les grands.

La MSA vous invite à venir la rejoindre sur son stand. Des conseillers seront présents pour répondre aux questions relatives à la protection sociale. Une animation sur la prévention bucco-dentaire et sur la prévention des accidents domestiques seront également proposées.

### Entrée gratuite

#### Ouverture

Du vendredi 7 à 14H  
au dimanche 9 novembre  
à 19H

#### Equipements enfants

Halte-garderie avec  
espace allaitement  
Consigne poussettes

## Agenda

Conférences-débats,  
organisées par les délégués MSA  
ouvertes à tous - entrée gratuite

### EN ILLE-ET-VILAINE

Accidents domestiques,  
les gestes qui sauvent

4 novembre à 20H15 à L'Hermitage

Les troubles de l'audition

20 novembre à 20H à Châteaubourg

27 novembre à 20H à Janzé

22 janvier à 20H à Liffré

Le sommeil...

et si votre santé en dépendait ?

25 novembre à 20H15 à Dol-de-Bretagne

29 janvier à 20H15 à Tinténiac

Le stress, parlons-en ensemble !

27 novembre à 20H15 à Maxent

9 décembre à 20H à Mellé

L'alimentation : comment associer plaisir  
de manger et santé ?

2 décembre à 20H15 à Montfort-sur-Meu

12 décembre à 20H à Maure-de-Bretagne

Alimentation, obésité, cholestérol

11 décembre à 20H à St-Aubin-d'Aubigné

Les accidents vasculaires cérébraux,  
parlons-en ensemble !

15 janvier à 20H15 à Bain-de-Bretagne

Le mieux-être : bien dans sa tête,  
bien dans son corps

20 janvier à 20H15 à Fougères

27 janvier à 20H à Le Sel-de-Bretagne

Le cancer, parlons-en ensemble

22 ou 27 janvier (à définir) à 20H15 au

Grand-Fougeray

Dépendance des personnes âgées  
et bouleversements familiaux, sociaux...

29 janvier à 20H à St-Aubin-du-Cormier

### EN MORBIHAN

La maladie d'Alzheimer

25 novembre à 20H à Muzillac

Déprime et dépression... parlons en !

26 novembre à 20H30 à Ploërmel

Troubles du sommeil et déprime

2 décembre à 20H à Ploërdut

9 décembre à 20H à La Gacilly

Les risques cardio-vasculaires

9 décembre à 20H à Ploërmel

Révision du code de la route

11 décembre à 20H30 à Cléguerec

22 janvier à 20H à Noyal-Pontivy

A chaque étape de la vie,  
construire son bonheur

11 décembre à 20H à Guer

Alimentation et cancer

12 décembre à 20H à Nivillac

Cultiver l'optimisme

29 janvier à 20H à Allaire